

République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/02/02

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2018 - Délibération n° 2018/02/02

**Objet : ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 25 janvier 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MEYER – BUSSIERE – RABETEAU – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – GAILLARD – CONCHON – DOUMY et Mmes SPRINGER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – MOREAU – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – CHENEVEZ – PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – MARTINEZ – TRUNDE – LUMY – PEROT – TOUZET – PAMIES – MOULINIER ET MMES LAURENT – JOUANNETAUD – PIPIER – POUGET-CHAUVAT – COLON – DEFEMME ET NOUAILLE.

**Pouvoirs :**

1. Mme LAURENT donne pouvoir à M. PACAUD • 2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. LABORDE • 3. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE • 4. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme SPRINGER • 5. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme CAPS • 6. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme LAGRAVE • 7. M. CHAPUT donne pouvoir à M. LALANDE • 8. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET • 9. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE • 10. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE • 11. M. PEROT donne pouvoir à M. GUILLAUMOT • 12. Mme DEFEMME donne pouvoir à Mme SUCHAUD • 13. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAILLARD • 14. M. MOULINIER donne pouvoir à Mme PATAUD.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – M. MEYER remplace M. MARTINEZ – Mme POITOU remplace M. TOUZET – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine POITOU.

**Asseseurs :** Michèle SUCHAUD et Patrick AUBERT

Scrutin secret

En exercice	Présents	Votants			
64	44	58			
Catherine DEFEMME	Jean-Louis PATEYRON	Abstentions	Blancs	Nul	Refus de vote
32	25	-	1	-	-

Vu l'article L.5211-2 du CGCT ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017/01/006 en date du 23 mars 2017 concernant l'élection des membres du bureau, hors Vice-Présidents ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-12-26-004 portant réduction du périmètre intercommunal, et plus particulièrement le retrait de la commune de Saint-Yrieix-Les-Bois

M. Le Président rappelle que M. Alex AUCOUTURIER, Maire de la commune de Saint-Yrieix-Les-Bois siégeait au bureau de la Communauté de communes et que le Conseil doit élire un nouveau membre pour occuper le siège laissé vacant par M. AUCOUTURIER.

M. le Président expose la candidature de Mme Catherine DEFEMME reçue en amont de la séance et appelle les autres candidats éventuels à se déclarer.

M. Jean-Louis PATEYRON fait part de sa candidature.

M. Le Président invite les Conseillers communautaires à procéder au vote à bulletin secret.

Les résultats du premier tour sont les suivants :

Sur 58 votants,

- Catherine DEFEMME obtient 32 voix
- Jean-Louis PATEYRON obtient 25 voix
- Nombre de bulletins blancs : 1

A l'issu du premier tour et avec 32 voix, Mme DEFEMME obtient la majorité absolue définie à 29 voix.

→ Mme DEFEMME est déclarée membre du Bureau communautaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

